

Analyse DynaM décembre 2013

Une collaboration entre l'Office national de sécurité sociale, HIVA-KU Leuven et Federgon

Info – équipe de chercheurs DynaM, HIVA – KU Leuven (Institut de recherche sur le travail et la société) :

- Steven Bulté ▪ 016/32 33 34 ▪ steven.bulte@kuleuven.be
- Prof. Ludo Struyven ▪ 0485/16 08 86 ▪ ludo.struyven@kuleuven.be

Le marché de l'emploi en Belgique après 5 années de crise : jamais auparavant on n'avait créé si peu de nouveaux emplois

Jamais au cours des dix dernières années on n'a créé si peu d'emplois en Belgique que lors de la dernière crise (2011-2013). L'emploi en Belgique a relativement bien résisté au cours de la première période de la crise (2008-2009). Les entreprises ont largement fait appel aux mesures anticrise provisoires, comme le chômage temporaire et la diminution momentanée du nombre d'heures de travail du personnel. Le léger redressement qu'a connu le marché du travail a pris progressivement fin à partir de 2011. Le ralentissement économique n'a pas été aussi brutal qu'en 2008-2009, mais la perte nette de postes de travail est toutefois plus importante que ne le laisse penser l'évolution économique. Ce paradoxe s'explique avant tout par le fait que toutes les solutions temporaires qui jouaient un effet tampon avaient été épuisées. En outre, la crise qui fait rage sur le marché du travail a à présent aussi touché un certain nombre de secteurs épargnés lors de la première période de la crise. Ce sont principalement le secteur public et l'enseignement qui sont affectés par la perte d'emplois et la non-crédation de nouveaux postes. Ces secteurs ne peuvent dès lors plus compenser la perte nette d'emplois dans les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et de l'horeca, de même que dans le secteur financier.

1. Le marché du travail est toujours en crise (2011-2013)

Au cours de la période 2008-2009, la crise a frappé durement le marché du travail en Belgique. Entre juin 2008 et juin 2009, une perte nette de 20 000 postes de travail a été enregistrée, soit une diminution nette de 0,5 %. En 2011-2012, la crise a été un peu moins sévère sur le marché du travail, mais tout de même plus que ne le laisse penser la croissance économique¹. Entre juin 2011 et juin 2012, la Belgique a connu une diminution de 14 500 postes de travail, soit une baisse de 0,4 % (voir tableau 1). Cette évolution au fil des ans est basée sur des séries de chiffres de DynaM pour la période 2005-2012 qui ont été corrigés et qui concernent 99,9 % de l'ensemble des travailleurs recensés auprès de l'ONSS et de l'ONSSAPL. Selon les estimations rapides de l'ONSS, la diminution de l'emploi net s'est poursuivie également entre 2012 et 2013.

¹ Pour la période s'étendant de juin 2008 à juin 2009, la croissance économique annuelle, en termes d'évolution du PIB par rapport à l'année précédente, s'élevait à -0,9 %. Entre juin 2011 et juin 2012, le PIB belge a légèrement diminué, enregistrant une baisse de 0,2 %. Entre juin 2012 et juin 2013, la Belgique a enregistré une croissance de 0,1 %. Il s'agit en l'espèce des pourcentages de variation corrigés des effets saisonniers et de calendrier par rapport à la période correspondante de l'année précédente du volume du produit intérieur brut (PIB) en euros chaînés.

L'ONSS évalue la perte de postes de travail à 0,7 % par rapport à 2012². De plus, le marché du travail se remet moins vite de cette deuxième période de crise.

Tableau 1 : total en termes de (taux de) création d'emplois et de (taux de) destruction d'emplois, Belgique, emplois ONSS et emplois ONSSAPL, juin 2005-juin 2013

Période	Création d'emplois		Destruction d'emplois		Évolution nette de l'emploi	
	n	%	n	%	n	%
2012-2013*					-25.389	-0,7
2011-2012	186 996	4,9	201 494	5,2	-14 498	-0,4
2010-2011	218 244	5,7	164 190	4,3	54 054	1,4
2009-2010	215 303	5,7	177 398	4,7	37 905	1,0
2008-2009	198 422	5,2	218 272	5,8	-19 850	-0,5
2007-2008	247 501	6,6	163 303	4,4	84 198	2,2
2006-2007	229 648	6,2	173 812	4,7	55 836	1,5
2005-2006	216 603	6,0	173 472	4,8	43 131	1,2

© Office national de sécurité sociale et DynaM-belgium.org

2012-2013*: estimations ONSS ; chiffres pour la création d'emplois et la destruction d'emplois pas encore disponible.

Légende : pour tous les 100 emplois effectifs en 2011 une création de 4,9 emplois s'est réalisée entre 2011 et 2012 (=taux de création d'emplois). Pour tous les 100 emplois effectifs en 2011 5,2 emplois ont disparu entre 2011 et 2012 (taux de destruction d'emplois). En totalité le nombre de salariés s'élevait à 3 843 772 in 2011. Een jaar later, in 2012, was dit 0,4% minder (= évolution nette de l'emploi).

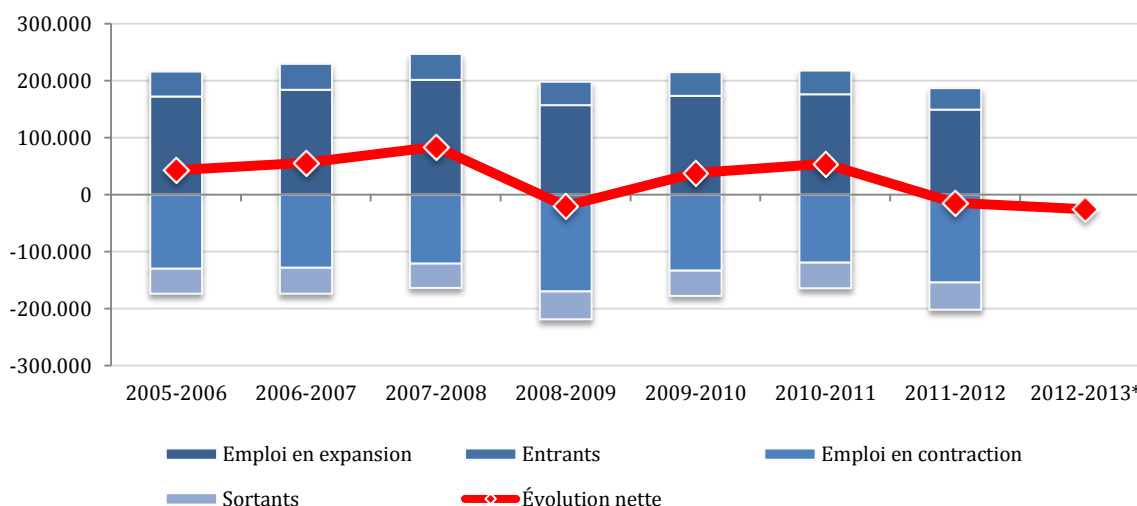
2. Le fait marquant de cette deuxième rétractation du marché de l'emploi est le faible taux de création d'emplois

L'analyse de DynaM montre que derrière la croissance négative en termes de création d'emplois se cache une différence de dynamique lors des deux périodes de crise. La première période de la crise se caractérise par la disparition de bon nombre d'emplois, mais aussi malgré tout par la création de nombreux postes. C'est ce qu'on appelle le processus de destruction créative. Pour chaque période annuelle, on constate à la fois un flux significatif d'emplois nouvellement créés et un flux tout aussi important de destruction d'emplois (représentés dans le graphique 1 par les bâtons en dessous et au-dessus de la ligne zéro). Cela vaut également pour les périodes de crise. Dans une économie en déclin il y a également des entreprises qui créent de l'emploi (bâtons représentant les entreprises en croissance et les entreprises en récession dans le graphique 1). Entre 2008 et 2009, 198 000 postes de travail ont été créés et 218 000 postes ont disparu. On enregistre la création de 187 000 postes seulement et la perte de 201 500 emplois entre 2011 et 2012. Au cours de la deuxième période 2011-2012, nous constatons que c'est principalement la création d'emplois qui est en recul. L'augmentation de la destruction d'emplois est de ce fait moins compensée. Le processus de destruction créative s'est donc atténué. Le solde des deux flux d'emplois est égal à l'évolution nette (ligne continue du graphique 1). Nous voyons deux raisons principales à ce phénomène. Tout d'abord, les solutions qu'offraient le chômage temporaire et les autres mesures anticrise provisoires, qui jouaient un rôle de tampon, ont été

² ONSS, estimations rapides de l'emploi : <http://www.rsz.fgov.be/fr/statistiques/publications/estimations-rapides-de-l-emploi-salarie>. L'ONSS publie chaque trimestre des tableaux d'évolution complétés par de récentes estimations qui ont trait à l'emploi. Ces estimations rapides ne concernent que les données emploi de l'ONSS (les données de l'ONSSAPL ne sont donc pas comprises).

épuisées. Deuxièmement, le rôle compensatoire des secteurs en croissance disparaît au cours de cette récente période de crise.

Graphique 1 : Réaffectation de l'emploi en Belgique (juin 2005-juin 2013)

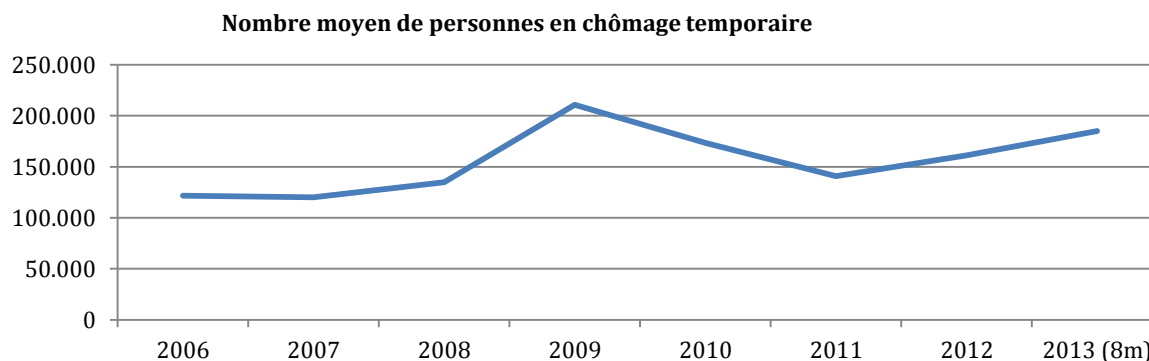


© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org / 2012-2013*: estimation

3. À présent, les entreprises recourent à des mesures moins temporaires et procèdent plus rapidement au licenciement de travailleurs

Il est communément admis que l'emploi en Belgique a relativement bien résisté à la crise grâce au recours à des mesures anticrise provisoires comme le chômage temporaire et la diminution du nombre d'heures de travail du personnel (outre le fait qu'il a été mis un terme à de nombreux contrats intérimaires). De nombreux licenciements ont ainsi pu être évités. Les chiffres récents montrent toutefois que cela n'était que temporaire. Au cours de la récente période de crise, les entreprises ont moins eu recours au chômage temporaire (en moyenne 185 000 travailleurs en 2013, par rapport à 210 900 en 2009).

Graphique 2 : nombre moyen de personnes en chômage temporaire, 2006-2013 (2013 : estimation du nombre moyen)



Source : ONEM

La première réaction des employeurs à la crise économique (2008-2009) dans notre pays a été de compenser partiellement la perte de main-d'œuvre requise par une diminution du nombre d'heures de travail du personnel, permettant ainsi de garder les travailleurs en service. Ceci est confirmé par la diminution radicale du volume de travail ou du nombre d'heures de travail prestées par les travailleurs. Au cours de la deuxième crise, qui dure plus longtemps que la première, cet effet tampon interne s'amenuise et l'employeur recourt plus rapidement au licenciement. Le fait que les employés qui quittent l'entreprise ou prennent leur pension sont moins ou moins souvent remplacés joue également un rôle.

Les chiffres relatifs au nombre de travailleurs menacés par un licenciement collectif confirment aussi cette tendance. En 2009, par exemple, 10 431 travailleurs étaient menacés de licenciement collectif en Flandre. En 2012, ce chiffre était à peine inférieur (9226 travailleurs)³, malgré le contexte économique plus favorable au cours de la deuxième période de la crise.

4. L'emploi dans d'autres secteurs comme le secteur public et l'enseignement est aussi durement touché par la deuxième vague de déclin

Le fléchissement du processus de destruction créative susmentionné est visible également dans l'économie dans son ensemble. Au cours de la première période de crise, les secteurs qui ont enregistré une plus forte évolution négative en raison d'une diminution de la demande étrangère sont les secteurs tournés vers l'exportation. Il s'agissait principalement de secteurs industriels (perte d'emplois de 4,3 %), du secteur intérimaire (-5 %) ainsi que des secteurs financier (-1 %) et TIC (-1,2 %). Cette plus forte diminution a encore pu être quelque peu compensée par les autres secteurs qui connaissaient encore une évolution nette positive (notamment en raison d'une plus forte création d'emplois), en particulier dans le secteur public et l'enseignement et celui des soins de santé. Au cours de la récente période de crise, le secteur de l'agriculture (-5,5 %) et le secteur public et l'enseignement sont toutefois venus grossir les rangs des 'secteurs en crise' (-1,1 %), soit une perte de 9602 postes de travail en 2011-2012). Par ailleurs, il règne une plus grande incertitude, ce qui se traduit par une confiance des entreprises plus fragile⁴ et une plus faible propension à investir⁵, avec pour conséquence une image morose de l'économie dans son ensemble. Les estimations rapides de l'ONSS indiquent que cette tendance s'est intensifiée entre 2012 et 2013. L'année 2013 se solde donc par une diminution de l'emploi net de 0,7 % dans le commerce et l'horeca, de 1 % dans le secteur financier, de 2,6 % dans l'industrie du bâtiment et de 2,7 % dans l'industrie, en plus d'une diminution attendue dans l'administration publique et l'enseignement.

³ Source : VDAB

⁴ Source : Banque nationale de Belgique, Enquête mensuelle de conjoncture auprès des entreprises, octobre 2013 : <http://www.nbb.be/doc/dq/f/dq3/pfc.pdf>

⁵ SPF Économie, Chiffres d'affaires et investissements par an, trimestre, province et activité économique (NACE 2008) d'après les déclarations à la TVA, 2006-2012

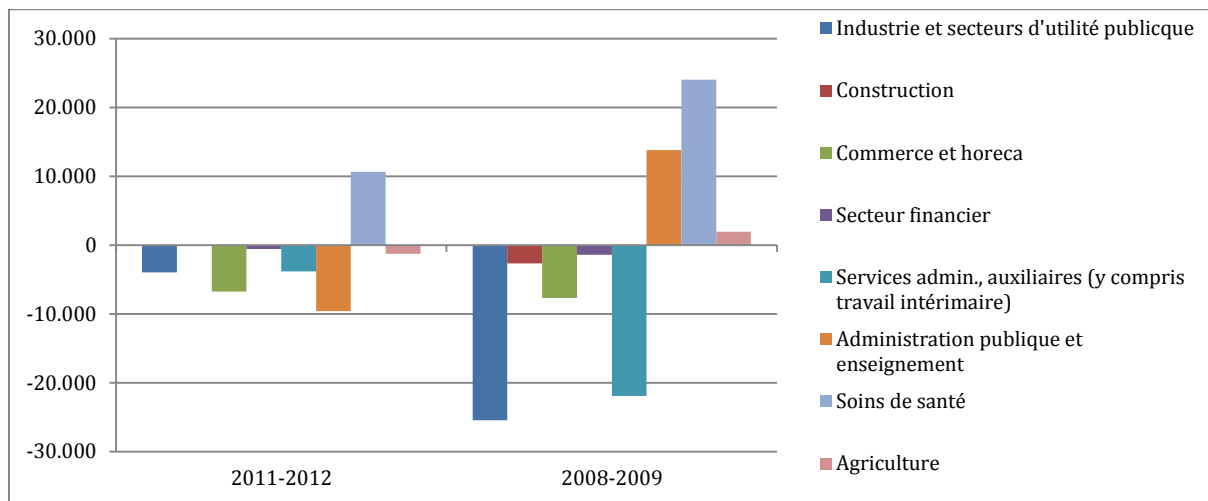
Tableau 2 : (taux de) création d'emplois et (taux de) destruction d'emplois par secteur, Belgique, ONSS et ONSSAPL, comparaison entre la période de crise 2008-2009 et la période de crise 2011-2013

Période	Activité économique	Création d'emplois		Destruction d'emplois		Évolution nette de l'emploi	
		n	%	n	%	n	%
2012-2013*	Total					-25.389	-0,7
	Agriculture					7	0,0
	Industrie et secteurs d'utilité publique					-14.062	-2,6
	Construction					-5.427	-2,6
	Commerce et horeca					-9.312	-1,1
	Information et communication					379	0,4
	Secteur financier					-1.936	-1,5
	Services administratifs et auxiliaires (y compris le travail intérimaire)					118	0,0
	Administration publique et enseignement					-176	0,0
	Soins de santé					5.259	1,2
2011-2012	Total	186 996	4,9	201 494	5,2	-14 498	-0,4
	Agriculture	4 010	17,6	5 262	23,1	-1 252	-5,5
	Industrie et secteurs d'utilité publique	20 220	3,7	24 194	4,4	-3 974	-0,7
	Construction	20 752	9,6	20 808	9,6	-56	0,0
	Commerce et horeca	58 602	7,0	65 358	7,8	-6 756	-0,8
	Information et communication	5 619	6,0	5 423	5,8	196	0,2
	Secteur financier	3 825	2,8	4 412	3,3	-587	-0,4
	Services administratifs et auxiliaires (y compris le travail intérimaire)	34 026	7,0	37 855	7,8	-3 829	-0,8
	Administration publique et enseignement	9 966	1,1	19 568	2,2	-9 602	-1,1
	Soins de santé	17 231	3,6	6 607	1,4	10 624	2,2
2008-2009	Total	198 422	5,2	218 272	5,8	-19 850	-0,5
	Agriculture	4 836	25,3	2 912	15,3	1 924	10,1
	Industrie et secteurs d'utilité publique	17 078	2,9	42 526	7,2	-25 448	-4,3
	Construction	19 630	9,2	22 273	10,5	-2 643	-1,2
	Commerce et horeca	59 796	7,2	67 486	8,1	-7 690	-0,9
	Information et communication	5 370	5,4	6 552	6,6	-1 182	-1,2
	Secteur financier	4 142	3,0	5 561	4,0	-1 419	-1,0
	Services administratifs et auxiliaires (y compris le travail intérimaire)	22 528	5,6	44 432	11,1	-21 904	-5,5
	Administration publique et enseignement	21 575	2,4	7 758	0,9	13 817	1,5
	Soins de santé	30 947	6,8	6 898	1,5	24 049	5,3

2012-2013*: estimations ONSS ; chiffres pour la création d'emplois et la destruction d'emplois pas encore disponible.

Remarque : La forte augmentation de création d'emplois dans les Services administratifs et auxiliaires et la forte baisse de création d'emplois dans les soins de santé est en premier lieu le résultat d'un changement administratif dans l'enregistrement des emplois 'titres-services' (à partir de 2010).

Graphique 3 : évolution nette de l'emploi en chiffres absolus, secteurs, Belgique 2008-2009 contre 2011-2012



Source : ONSS (Dynam-Belgium.org)

5. Conclusion

Jamais au cours des dix dernières années on n'a créé si peu d'emplois en Belgique que lors de la dernière crise (2011-2013). Lors de la deuxième vague de déclin, le contrecoup s'est fait davantage ressentir que ce que ne pouvait le laisser penser l'évolution économique. Ceci s'explique avant tout par le fait que l'effet tampon de la solution du chômage temporaire atteint sa limite. En outre, la perte d'emplois touche à présent d'autres secteurs également, comme le secteur public et l'enseignement. L'analyse des flux sous-jacents du marché du travail nous indique qu'à la fois la destruction et la création d'emplois connaissent une évolution négative consécutive aux soubresauts de la crise. Pour inverser la tendance, il est important qu'il y ait aussi des entreprises et des secteurs davantage créateurs que destructeurs d'emplois.

DynaM est le fruit d'une collaboration entre l'HIVA-KU Leuven, l'ONSS et Federgon dans le cadre d'une chaire sponsorisée par Federgon et dont l'objectif est de radiographier la dynamique du marché du travail en Belgique. Les indicateurs de DynaM se basent sur une vaste source administrative de l'ONSS (Office national de sécurité sociale) et de l'ONSSAPL (Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales) qui comprend environ 99 % des employeurs et des travailleurs belges. Ces indicateurs ont été définis conformément aux directives de l'OCDE et d'EUROSTAT. Les séries de chiffres sont régulièrement actualisées et/ou complétées par des données historiques.

HIVA-KU Leuven et l'ONSS ont développé une méthodologie validée scientifiquement, permettant de convertir ces données de base en statistiques fiables sur le marché du travail. Les définitions prises en considération sont conformes aux recommandations de l'OCDE et d'EUROSTAT et la méthodologie adopte les résultats d'études scientifiques récentes.

Federgon, la Fédération des prestataires de services RH, soutient l'étude du HIVA grâce à la Chaire Federgon « **Dynamique du marché du travail** ».

DynaM publie en ligne ses données commentées sur www.dynam-belgium.org.